

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELLIARD
Canton de VALENTIGNEY**

Commune de VALENTIGNEY 25700

EXTRAIT n° 2024-23

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 03 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 28**

**Nbre de suffrages
exprimés : 29**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés : M. Pierre MOSSINA

Absents : MMES MM. Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Pouvoir : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE
MADAME SEVERINE DIRAND DE SES FONCTIONS D'ADJOINTE AU MAIRE
ET DE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-23-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024-23***MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS SUITE A LA DEMISSION DE MADAME SEVERINE DIRAND DE SES FONCTIONS D'ADJOINTE AU MAIRE ET DE CONSEILLERE MUNICIPALE**

Monsieur le Maire informe que Madame Séverine DIRAND a adressé sa démission de ses fonctions de 7^{ième} adjointe au Maire et de conseillère municipale à Monsieur le Préfet qui l'a acceptée le 12 mars 2024.

Pour rappel, le conseil municipal dans sa séance du 3 juillet 2020 a fixé le nombre d'adjoints au Maire à 8.

Dans la mesure où il n'est pas envisagé de remplacer Madame Séverine Dirand sur ses fonctions d'adjointe, la délégation étant réattribuée à Monsieur Denis NEDEZ, il est proposé au conseil municipal de ramener le nombre d'adjoints au Maire de 8 à 7. Cette décision aura pour conséquence de faire avancer d'un rang l'adjointe qui était placée en 8^{ième} position.

Il est à préciser que, conformément à l'article L.270 du Code Electoral, Madame Gabrielle MANZINALI, suivante immédiate sur la liste « Valentigney 2026 », est installée en qualité de conseillère municipale.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE (24 voix Pour, 5 voix Contre Claude-Françoise SAUMIER, vote de M. Pierre MOSSINA par procuration, Jean-Louis RENGGLI, Saniye AKDEMIR, Omar RABEI)** des voix présentes et représentées, **FIXE** le nouveau nombre d'adjoints au Maire à 7 et **ACTE** l'avancement de rang de la 8^{ième} place à la 7^{ième} de l'adjointe concernée.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER